



recherche fuite canalisation parties communes

Par **copro1259**, le **21/08/2024 à 10:50**

Bonjour,

l'assurance multirisque d'une copropriété doit elle prendre en charge les frais de recherche de fuite ? La canalisation concernée est une colonne d'évacuation des eaux usées située dans les parties communes

Par **Pierrepaulejean**, le **21/08/2024 à 10:56**

bonjour

en général les recherches de fuite destructives sont prises en charge dans les contrats d'assurance

mais la réparation est à la charge du syndicat

Par **youris**, le **21/08/2024 à 12:18**

bonjour,

même placée dans les parties communes une canalisation peut-être privative.

si la canalisation concerne un seul logement, c'est en principe une partie privative dont la réparation est à la charge de son copropriétaire.

si elle est concernée plusieurs logements, c'est une partie commune et c'est au syndic de gérer ce sinistre.

à vérifier sur votre R.C. la propriété de cette conduite.

salutations

Par **Pierrepauljean**, le **21/08/2024** à **12:31**

j'avais compris que c'était la colonne verticale des eaux usées qui était concerné...

attendons la précision....

Par **copro1259**, le **21/08/2024** à **13:25**

@Pierrepauljean @youris : c'est bien une colonne d'évacuation des eaux usées qui est commune.

Par **youris**, le **21/08/2024** à **14:27**

comme elle concerne plusieurs logements, c'est une partie commune et c'est au syndic de gérer ce sinistre.